
PROGRAMME DE FORMATION A L'APPRENTISSAGE ANTICIPE DE LA CONDUITE (AAC)

1. PREAMBULE

Le permis B permet la conduite de :

- véhicules dont le PTAC (poids total autorisé en charge) est inférieur ou égal à 3,5 tonnes, pouvant être affectés au transport des personnes ou des marchandises ;
- véhicules pouvant comporter neuf places assises au plus (siège du conducteur compris).

Le permis B autorise à conduire les mêmes véhicules avec une remorque :

- Si le PTAC de la remorque est \leq à 750 kg ,
- Si le PTAC de la remorque + PTAC du véhicule tracteur est \leq à 3,5 tonnes.

2. LES ENJEUX DE LA FORMATION PREPARATOIRE AU PERMIS DE CONDUIRE





L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie de notre société que l'on soit jeune conducteur, en réinsertion, à mobilité réduite.

Un automobiliste doit avoir des connaissances. Elles portent :

- sur la réglementation routière présentée comme une sorte de contrat raisonnable que les usagers des voies publiques doivent respecter, dans leur propre intérêt, pour que la circulation soit sûre ;
- sur les capacités des conducteurs à connaître leurs limites affectées par diverses causes ;
- sur les facteurs de risques et comprendre les interactions entre ces facteurs ;
- sur les autres usagers afin de connaître les particularités de leurs comportements, de comprendre l'aspect social de la conduite et d'adopter une éco-conduite ;
- sur les routes et leur environnement afin de pouvoir s'adapter avec le minimum de risques aux diverses conditions de la circulation.

L'automobiliste doit acquérir et développer des automatismes, des habitudes et des savoir-faire. Il doit pouvoir détecter rapidement les indices formels et informels, et grâce à cela il doit pouvoir anticiper. Il doit être capable de prendre des décisions utiles et d'agir pour supprimer ou diminuer ces risques. Il s'agit également d'une éducation à la formation qui permettra de développer chez l'automobiliste des attitudes favorables à la sécurité.

Melioris Auto-école

 74 c rue de la verrerie 79000 NIORT
 05 49 32 38 47
 autoecole@melioris.fr
 www.melioris-legrandfeu.fr

Agrément Préfectoral : I 12 079 00010
Siret : 781 343 231 00192
Code NAF: 8553Z

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent nécessaire pour les études, le travail ou les loisirs. Le permis de conduire est un outil indispensable, surtout lorsqu'on vit dans des villes peu desservies par les transports en communs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous. Les conducteurs débutants représentent une part importante des tués et des blessés sur la route. Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité, et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un faible risque de perdre la vie ou de la dégrader, un programme de formation est mis en place. L'objectif général est d'amener tout automobiliste à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante pour lequel vos formateurs, enseignants diplômés de la conduite et de la sécurité routière, ainsi que toute l'équipe pédagogique saura vous guider.

3. L'ORGANISME DE FORMATION

<p>Raison sociale : Melioris auto-Ecole</p> <p>Adresse : 74c rue de la verrerie 79000 NIORT</p> <p>Adresse électronique : autoecole@melioris.fr</p> <p>Téléphone : 05 49 32 38 47</p>	<p>Siret : 781 343 231 00192</p> <p>Agrément préfectoral : I 12 079 00010</p> <p>Code NAF : 8553Z</p> <p>Président de l'association: Patrick GIRAUD</p>
---	---

4. LES PREREQUIS

Pour le code : avoir 15 ans.





Pour la conduite :

- **avoir minimum 15ans** lors de l'inscription à l'auto-école ;
- **avoir minimum 17ans** pour vous présenter à l'épreuve pratique du permis B de conduire ;
- l'Attestation Scolaire de Sécurité Routière (ASSR) 2 est obligatoire pour l'élève moins de 25ans, pour obtenir un 1er titre de conduite. S'il ne peut pas avoir l'ASSR2, il doit avoir l'Attestation de Sécurité Routière (ASR).

5. LE PUBLIC VISÉ

Melioris auto-école est au sein de Melioris Le Grand Feu, établissement de Soins de Suite et de Réadaptation spécialisées pour la prise en charge des affections de l'appareil locomoteur, du système nerveux et des grands brûlés. Melioris Le Grand Feu peut établir une évaluation préalable par un médecin spécialiste de la situation de handicap au regard du projet de conduite automobile.

Melioris Auto-école

 74 c rue de la verrerie 79000 NIORT
 05 49 32 38 47
 autoecole@melioris.fr
 www.melioris-legrandfeu.fr

Agrément Préfectoral : I 12 079 00010
 Siret : 781 343 231 00192
 Code NAF: 8553Z

L'auto-école s'adresse à un public :

- en situation de handicap, physique ou cognitif si la commission du permis de conduire a statué, si le médecin agréé a identifié les aménagements ou les préconisations de conduite et si nos véhicules d'apprentissage sont adaptés ;
- en situation de handicap psychique ;
- en situation d'insertion et/ou de précarité et adressé par un référent social à l'auto-école,

Nos locaux sont accessibles à toute personne en fauteuil roulant, à toute personne présentant un handicap locomoteur et/ou neurologique. L'écoute et l'adaptabilité, l'accueil, le respect, le bien-être, l'humanisme, le relationnel, l'expertise professionnelle et le partage, la pédagogie... sont les missions et valeurs qui animent et qui représentent nos établissements Melioris.

L'auto-école est engagée pour l'accessibilité des formations aux personnes en situation de handicap. Notre référente handicap, Estelle THIBAUD, joignable au 05.49.32.38.54 ou par mail ethibaud@melioris.fr, saura vous conseiller si vous êtes en situation de handicap et que vous souhaitez participer à la formation.

6. LA DUREE DE LA FORMATION

Pour le code : forfait de 6 mois de cours théoriques à la préparation de l'ETG (Epreuve Théorique Générale).

Pour les primo- accédants au permis de conduire :

- 13 heures (minimum légal obligatoire) pour l'apprentissage pour les véhicules en boîte automatique ;
- 20 heures (minimum légal obligatoire) pour les véhicules en boîte manuelle.

Pour les régularisations au permis de conduire : pas de minimum.


7. LES OBJECTIFS DE LA FORMATION


Une formation théorique :


- une préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours collectifs ou individuels, de code sur les thèmes :
 - L : La circulation routière
 - C : le conducteur
 - R : la route
 - U : les autres usagers
 - D : les notions diverses
 - A : les premiers secours
 - P : prendre et quitter le véhicule
 - M : la mécanique et les équipements
 - S : la sécurité du passager et du véhicule
 - E : l'environnement.

Melioris Auto-école

 74 c rue de la verrerie 79000 NIORT

 05 49 32 38 47

 autoecole@melioris.fr

 www.melioris-legrandfeu.fr

Agrément Préfectoral : I 12 079 00010

Siret : 781 343 231 00192

Code NAF: 8553Z

- des cours spécifiques, en cours collectifs, sur des thèmes tels que l'alcool, vitesse, stupéfiants, fatigue, assurance ...
- des séquences collectives et individuelles animées en présentiel par un enseignant. Elles sont organisées les lundi, mercredi, jeudi et vendredi entre 9h et 17h30, dans la salle de Melioris auto-école.





Les cours théoriques précèdent les cours pratiques.

Au sujet de la conduite,

- une évaluation de départ afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation ;
- une formation pratique comprenant mise en situation et théorie de la conduite avec le programme suivant :

Programme de formation détaillé	
Compétences générales	Compétences
1. Maîtriser le véhicule dans un trafic faible ou nul	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures - Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir - Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire - Démarrer et s'arrêter - Doser les accélérations et les freinages à diverses allures - Utiliser la boîte de vitesses - Diriger la voiture en avant en ligne droite, en courbe en adaptant allure et trajectoire - Regarder autour de soi et avertir - Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité
2. Appréhender la route et circuler dans les conditions normales.	<ul style="list-style-type: none"> - Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte - Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation - Adapter l'allure aux situations - Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité - Tourner à droite et à gauche en agglomération - Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire - S'arrêter et stationner en épi, en bataille en créneau
3. Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer et maintenir les distances de sécurité - Croiser, dépasser et être dépassé - Passer des virages et conduire en déclivité - Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie - S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide - Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense - Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites - Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, les passages à niveau

Melioris Auto-école

 74 c rue de la verrerie 79000 NIORT
 05 49 32 38 47
 autoecole@melioris.fr
 www.melioris-legrandfeu.fr

Agrément Préfectoral : I 12 079 00010
 Siret : 781 343 231 00192
 Code NAF: 8553Z

4. Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre un itinéraire de manière autonome - Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie - Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer - Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir - Faire l'expérience des aides à la conduite des véhicules - Avoir des notions sur l'entretien le dépannage et les situations d'urgence - Pratiquer l'écoconduite
---	--

Chaque compétence et sous compétence seront traitées en abordant les points suivants :

- le pourquoi ;
- le comment ;
- les risques ;
- les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève ;
- les pressions exercées par la société, telles que la publicité, le travail... ;
- l'auto-évaluation.

8. DEROULEMENT DE LA FORMATION




La conduite avec l'accompagnateur se déroule sur une période d'une durée d'au moins un an au cours de laquelle l'apprenti-conducteur aura parcouru 3 000 kms minimums.

Cette période débute par un rendez-vous préalable et est ponctuée par deux rendez-vous pédagogiques obligatoires :

- Un rendez-vous pédagogique préalable avec l'accompagnateur est obligatoire, d'une durée minimale de deux heures. L'élève se retrouve pour la première fois en présence du moniteur et de l'accompagnateur. Ce dernier profite à cette occasion de l'apport des conseils et des informations délivrées par l'enseignant de la conduite afin d'assurer une continuité dans la formation.
- Le 1^{er} rendez-vous pédagogique a lieu entre quatre et six mois (et environ 1000km parcourus) après la date de délivrance de l'attestation de fin de formation initiale. C'est généralement un rendez-vous collectif avec d'autres élèves et leurs accompagnateurs.
- Le 2^{ième} rendez-vous pédagogique a lieu après 3 000 km parcourus. C'est lors du deuxième rendez-vous pédagogique que le formateur décide si le candidat est prêt à passer l'épreuve pratique du permis de conduire lorsqu'il aura 17 ans.

Lors de ces rendez-vous pédagogiques, animés par un enseignant de la conduite, l'élève est invité à échanger sur ses premières expériences et sur des thèmes de sécurité routière. Une phase de conduite est également prévue pour mesurer les progrès réalisés par l'élève et apporter les conseils nécessaires pour continuer la conduite accompagnée dans de bonnes conditions.

Melioris Auto-école

 74 c rue de la verrerie 79000 NIORT
 05 49 32 38 47
 autoecole@melioris.fr
 www.melioris-legrandfeu.fr

Agrément Préfectoral : I 12 079 00010
 Siret : 781 343 231 00192
 Code NAF: 8553Z

9. L'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

9.1. Evaluation de départ

L'évaluation de départ est obligatoire avant la signature de tout contrat de formation à la conduite. Elle dure 1 heure.

Objectifs de l'évaluation :

- permet de savoir quelles sont les connaissances et l'expérience déjà acquises ;
- permet de proposer une durée de la formation correspondant au profil et aux capacités de l'élève.

L'évaluation c'est :

- un entretien avec votre formateur pour évaluer les prérequis en matière de connaissance du véhicule, les expériences vécues par l'élève en tant qu'usager de la route, les compétences psychomotrices et la motivation ;
- un exercice pratique de conduite pour évaluer l'expérience de conduite, le niveau de connaissance du véhicule et certaines facultés essentielles pour la conduite comme l'habileté, la compréhension et la mémoire, la perception, l'émotivité.

La « fiche pour l'évaluation *de départ B* » Rousseau sera alors complétée par l'enseignant. Un exemplaire, sera remis à l'élève et l'autre à l'enseignant. Un volume prévisionnel d'heure de formation sera proposé.

9.2. Deux RDV pédagogiques

Ces RDV de 3 heures, se composent d'une heure de pratique et de 2h de théorie (qui précèdent l'heure de pratique).

Durant la pratique de la conduite, l'enseignant :

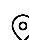



- mesure les progrès de l'élève, évalue ses comportements issus de la conduite accompagnée ;
- corrige certaines erreurs ;
- apporte des conseils nécessaires pour poursuivre la conduite accompagnée dans de bonnes conditions.

Durant les échanges avec l'élève et son accompagnateur, l'enseignant met en évidence les éléments intéressants de leurs expériences de conduite. L'enseignant reprendra également les grands thèmes de la Sécurité Routière comme l'alcool et les stupéfiants, la vitesse, la fatigue, la vigilance et les médicaments.

9.3. Evaluation des compétences

Pendant la formation pratique définie lors de l'évaluation préalable ou à tout moment à la demande de l'élève, l'enseignant effectue un bilan des compétences acquises par l'élève.

Melioris Auto-école

 74 c rue de la verrerie 79000 NIORT
 05 49 32 38 47
 autoecole@melioris.fr
 www.melioris-legrandfeu.fr

Agrément Préfectoral : I 12 079 00010
 Siret : 781 343 231 00192
 Code NAF: 8553Z

10. LES EPREUVES D'EXAMEN

10.1 Epreuve théorique

Pour pouvoir se présenter à l'examen pratique, le candidat doit passer l'épreuve théorique du code, sauf s'il a obtenu son code depuis moins de 5 ans.

L'épreuve théorique générale est d'une durée approximative de 30 minutes. La date d'examen pourra être choisie parmi celles proposées par les différents centres organisateurs. Muni d'une convocation et de sa pièce d'identité en cours de validité, l'élève pourra se présenter au centre examinateur. Dans la salle vous serez installés à une table avec une tablette et des écouteurs. Vous serez guidés pour l'utilisation du matériel et répondrez aux questions sur la tablette. Pour un résultat favorable, l'élève devra obtenir au moins 35 bonnes réponses sur les 40 questions posées.

10.2 Epreuve pratique

Le jour J, un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité vous accompagnera à votre épreuve d'examen du permis. Elle dure 32 minutes. Vos documents d'examen sont vérifiés. Si vous avez suivi une formation selon la formule de l'apprentissage anticipé de la conduite, votre attestation de fin de formation initiale est vérifiée pour s'assurer que vous avez respecté la durée minimale d'un an de conduite accompagnée.

Un test de vue est réalisé. Vous en êtes dispensé si vous avez passé une visite médicale préalable. En cas de test non concluant, l'examineur signale le résultat de ce test au préfet pour que vous soyez convoqué pour un contrôle médical.

Le test de conduite, d'une durée minimale de 25 minutes, comporte notamment :




- la vérification d'un élément technique du véhicule (à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule), une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours et une question en lien avec la sécurité routière ;
- la réalisation de deux manœuvres différentes : un freinage pour s'arrêter avec précision et une manœuvre en marche arrière (marche arrière en ligne droite ou en courbe, rangement en créneau ou en épi, demi-tour ou rangement en bataille.).

L'épreuve pratique permet d'évaluer les points suivants :

- savoir s'installer et assurer la sécurité à bord de son véhicule ;
- connaître et utiliser les commandes ;
- prendre l'information, analyser les situations et s'y adapter ;
- adapter son allure aux circonstances ;
- appliquer la réglementation du code de la route ;
- communiquer avec les autres usagers ;
- partager la chaussée ;
- maintenir les espaces de sécurité ;
- être autonome dans la réalisation d'un trajet ;
- avoir une conduite économique et respectueuse ;
- être courtois.

Pour être reçu, vous devez obtenir au moins 20 points / 31 et ne pas commettre, d'erreur éliminatoire. L'expert réalise une analyse des points positifs et négatifs restitués par rapport

Melioris Auto-école

 74 c rue de la verrerie 79000 NIORT
 05 49 32 38 47
 autoecole@melioris.fr
 www.melioris-legrandfeu.fr

Agrément Préfectoral : I 12 079 00010
 Siret : 781 343 231 00192
 Code NAF: 8553Z

à une compétence donnée et retranscrit de façon formelle ce bilan dans une grille d'évaluation.

L'automobiliste doit avoir des connaissances décrites dans les enjeux de cette formation (cf.2 ci-dessus).

11.COMMUNICATION DES RESULTATS

Le résultat de l'épreuve du permis de conduire est disponible 48 heures (les weekends et jours fériés ne sont pas considérés) après le passage de l'examen de conduite, sur le site securite-routiere.gouv.fr.

Si l'auto-école a inscrit l'élève à l'examen, l'auto-école reçoit le résultat et le transmet à l'élève.

Les résultats apparaissent avec la mention : FAVORABLE ou INSUFFISANT ;

- la mention « FAVORABLE » est indiquée si l'élève est reçu.
- s'il a échoué, il trouve la mention « INSUFFISANT » avec les raisons et les points à améliorer. Il peut se réinscrire.

Si l'examen pratique du permis de conduire est réussi, l'élève ou l'auto-école engagent des démarches pour avoir :

- 1- Un certificat d'examen du permis de conduire (CEPC) qu'il lui sert de permis pendant 4 mois à partir de la date de l'examen. Au terme des 4 mois, il n'est plus valide et doit être remplacé par le permis de conduire probatoire.
- 2- Le permis probatoire existe pour rappeler que le permis n'est pas acquis définitivement. C'est seulement 6 points, il est valable pendant 2 ans. L'élève obtient 3 points/an pendant 2ans si aucune infraction soumise à un retrait de point n'est commise.
- 3- La demande de fabrication de son permis de conduire définitif sur le site ants.gouv.fr.

La direction de Melioris auto-école est heureuse de vous accueillir parmi ses élèves et vous souhaite une excellente formation.





Accueil et accessibilité des personnes en situation de handicap

Nos locaux sont accessibles à toute personne en fauteuil roulant, à toute personne présentant un handicap locomoteur et/ou neurologique.

Vous pouvez contacter notre référent Handicap :

Estelle THIBAUD au 05.49.32.38.54 ou par mail ethibaud@melioris.fr

Melioris Auto-école

 74 c rue de la verrerie 79000 NIORT
 05 49 32 38 47
 autoecole@melioris.fr
 www.melioris-legrandfeu.fr

Agrément Préfectoral : I 12 079 00010
 Siret : 781 343 231 00192
 Code NAF: 8553Z